

Infos - Brèves MORETTE

VIE COMMUNALE



Bulletin d'informations municipales de Morette – Avril 2022

Le mot du Maire

Chères Morettines et chers Morettins,

Comme vous tous, je suis très touché par la guerre qui se déroule actuellement en Ukraine dont la capitale Kiev se situe à seulement 2460km de Morette.

En ce début d'année 2022, alors que nous nous dirigeons vers un retour à une vie presque « Normale » en regard de la pandémie, la situation géopolitique extrêmement instable nous rappelle à quel point nous sommes chanceux de vivre en France sur une terre de paix et de démocratie.

Que des civils soient obligés de se battre pour leurs valeurs, l'intégrité de leur territoire et leurs droits démocratiques c'était tragique hier, ça l'est encore davantage en 2022.

Toutes nos pensées et notre solidarité sont tournées vers le peuple Ukrainien.

Avec le retour du Printemps, les manifestations des diverses associations de Morette vont enfin reprendre. J'invite tous les Morettins à venir profiter de ces bons moments.

Pour terminer je voudrai rendre un dernier hommage à mon beau père Max DURET qui nous a très récemment quitté. Je lui dois énormément et je le remercie pour tous ce qu'il a fait pour sa famille et son village. Adieu Max...

Votre maire.

Franck DORIOL

Compte-rendu du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 14 décembre 2021 à 20 Heures 00

L'an deux mille vingt, le 14 décembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Présents :

Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, M. Eric DESPRES, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Absents : M. Bastien SANGIORGIO, Mme Caroline EYSSARD PONCIER, M. Julien ROUSSEL

Pouvoir : Mme Caroline EYSSARD PONCIER donne procuration à M. Franck DORIOU
M. Julien ROUSSEL donne procuration à M. Joseph ALBANESE
Mme Marie-Claire GEYMOND a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 20h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 novembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande l'aval du conseil municipal pour le rajout de la délibération n°2021-35-Attribution prime crise Covid

2021-32-Convention groupement de commandes TE38

Vu la Directive 2019/944 du 05 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes du 4 juin 2015,

CONSIDERANT que TE38 propose à la commune de Morette d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de Morette au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture d'électricité et services associés ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Morette et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes.
- D'autoriser Madame Nalini SEISSAU, Cheffe du service administration générale et Monsieur Maxime AVEDIKIAN, Assistant à Maître d'ouvrage, président de la société Mc MA Solutions, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

2021-33-Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le conseil municipal,

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 4eme trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L 612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Dépenses d'investissement 2021 hors remboursement de la dette : 811 300.00 €

Conformément aux textes, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 202 825.00 € (< 25% de 811 300.00 €)

Dépenses se répartissant comme suit :

-chapitre 10 taxe aménagement :	1 000.00 €
-chapitre 16 caution :	600.00 €
-chapitre 20 concessions, droits similaires :	3 700.00 €
-chapitre 21 immobilisations corporelles :	29 708.99 €
-chapitre 23 immobilisations en cours :	756 761.33 €
-chapitre 020 dépenses imprévues :	10 000.00 €
-chapitre 041 opérations patrimoniales :	9 529.68 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Donne à Monsieur le maire l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2022.

2021-34-Modification du règlement et de la tarification de la salle communale

Monsieur le maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal en date du 13 juin 2012, approuvant le règlement intérieur de la salle communale ;

Il propose au conseil municipal de modifier le montant de la location de la salle communale comme suit :

- 200 euros pour les habitants de la commune pour 2 jours ;
- 120 euros pour les habitants de la commune pour 1 jour ;
- 400 euros pour les habitants extérieurs de la commune pour 2 jours ;
- 220 euros pour les habitants extérieurs de la commune pour 1 jour ;

Le montant de la caution reste inchangé : 500 euros

Il propose au conseil municipal d'autoriser les associations de Morette uniquement à organiser des manifestations accompagnées de musique dans les conditions suivantes :

- Toutes les demandes seront traitées au cas par cas et pourront être refusé par le maire ;
- La musique devra être éteinte après 2h00 du matin et son volume devra respecter comme mentionné dans le règlement intérieur ;
- Le nombre de demande autorisée pour chaque association sera limité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'approuver le règlement intérieur de la salle communale fixant le montant de la location à 200 euros pour les habitants de la commune pour 2 jours, 120 euros pour 1 jour ; 400 euros pour les habitants extérieurs de la commune pour 2 jours, 220 euros pour 1 jour. Le montant de la caution reste inchangé : 500 euros ;

D'accepter d'autoriser les associations de Morette à organiser des manifestations suivant le règlement intérieur ;

Demande à Monsieur le maire de bien vouloir l'annexer à la présente.

2021-34 Attribution prime Covid

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

CONSIDERANT

Que les agents se sont exposés en remplissant leurs fonctions en présentiel pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

DÉCIDE

D'instituer une prime exceptionnelle,

Cette prime sera versée aux agents de la commune ayant exercé leurs fonctions en présentiel durant l'état d'urgence sanitaire.

Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 250,00 € par agent. Cette prime n'est pas reconductible.

Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

La présente délibération prend effet à compter du 14 décembre 2021 pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et année susdits et ont signé les membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La Grande Lecture

Article écrit par Malo, Clarence et Lisa

Chaque jour nous faisons 15 minutes de lecture. Nous devons amener un livre de la maison ou prendre un livre de l'école. Nous nous installons où nous voulons dans la classe. Nous nous concentrons sur notre livre pendant ce quart d'heure de lecture. Si nous avons fini de lire notre livre, pendant le temps de La Grande Lecture, nous le relisons pour ne pas déranger les autres.

Nous pouvons partager notre lecture avec la classe en présentant notre livre le vendredi. Nous aimons beaucoup ce temps de lecture, et nous pouvons aussi continuer la lecture de notre livre à la maison.



Les Illusions d'Optique

Article écrit par Coline, Mahé et Emmy

Les illusions d'optique sont des dessins dans lesquels on croit voir des choses qui ne sont pas la réalité. Sur une feuille, on a fait des trous en alternant des couleurs dans les carreaux.

Nous avons fait aussi une main en relief.

« J'ai bien aimé les trous, parce que ça faisait joli. »

Simon B.



Les Forces

Article écrit par Jules, Simon D. et Gaspard

Les forces sont des supers-pouvoirs en nous. En classe, nous avons étudiés douze forces : l'honnêteté, le courage, la créativité, la curiosité, l'amour / amitié, l'humour, la gratitude, la prudence, la maîtrise de soi, l'esprit d'équipe, la persévérance et la gentillesse.

On a joué au détective c'est-à-dire qu'on a observé quelqu'un pendant une semaine pour essayer de trouver deux de ses supers pouvoirs.

J'ai aimé quand on a trouvé mes supers pouvoirs et que nous les avons dits en classe.



Le Gamelan

Article écrit par Lyoris, Batiste et Maxime

Avec la classe on est parti à Vinay faire une sortie scolaire pour découvrir le Gamelan. C'est un instrument de musique d'Indonésie. Il est composé de lames de résonance et il faut des baguettes pour jouer.



On a tous joué de cet instrument, quand tout le monde jouait ensemble ça faisait un joli son.



« Moi j'ai adoré, j'ai bien aimé les gongs. Ça fait « bangggg banggg ! » Eléonore

Le Sou des écoles



Le Grand Sou des Ecoles de Cras-Morette

Tout d'abord merci pour votre participation à nos différentes ventes: fromages et pains en octobre 2021, sapins et produits gourmands en décembre 2021 et fromages en février 2022.

Le but du Sou est récolter des fonds de différentes manières (adhésion, ventes, manifestations...) afin que les enfants des écoles de Cras et de Morette puissent bénéficier gratuitement d'activités ou de sorties pédagogiques.

Cette année encore les maîtresses ont de beaux projets et les enfants ont déjà pu bénéficier d'un spectacle de jazz, d'une sortie à l'école de musique de Vinay à la découverte du gamelan, de brain gym... Une sortie est également prévue en juin pour les CM afin découvrir l'opéra Roméo et Juliette.

Cette année nous voulons redonner du dynamisme au Sou, qui comme beaucoup a été bien mis à mal avec le contexte sanitaire. Dans cette optique, nous organisons notre première chasse aux œufs de Pâques en plus de notre traditionnelle vente de chocolats. Faire plaisir aux enfants c'est le plus important.

Nous innovons également avec un concours de dessin pour les enfants des écoles avec pour thème le nouveau logo du Sou. Nous espérons que cette idée sera renouvelée chaque année.

Afin de terminer cette année 2022 dans la joie et la gaité, nous prévoyons une fête d'été ! Nous planchons encore dessus, mais vous pouvez d'ores et déjà réserver votre soirée du vendredi 24 juin ! Surveillez bien vos mails et boîtes aux lettres, nous vous tiendrons informés.

On vous attend nombreux !

L'Equipe du Grand Sou des Ecoles de Cras-Morette

Amicale Club Boules de Morette



L'Amicale Club Boules de Morette a tenu son Assemblée Générale le 18 mars 2022.
L'Assemblée a débuté par une minute de silence en présence de 25 personnes.

• **Le Club :**

- L'effectif se maintient avec 18 licencié(e)s et 22 sociétaires
- Le bureau :
 - Président : Roger Trapet
 - Vice-Président : Joël Fays
 - Trésorier : Sylvie Trapet
 - Trésorier adjoint : Pierre Soullier
 - Secrétaire : Christophe Cuchet
 - Secrétaire Adjoint : William Vacher
 - Membres actifs : Gilles Debernardi et Alain Besson

• **Les manifestations 2022 :**

- Journée sociétaire courant août
- Boudin début 2023
- Repas courant mars 2023

• **Le calendrier des concours :**

- Samedi 2 avril à 13 h 30 – Challenge Maurice Jobin
- Jeudi 26 mai à 13 h 30 – Challenge de la Municipalité
- Vendredi 3 juin à 18 h – Challenge Denis Blanchard et René Belle
- Vendredi 24 juin à 18 h – Challenge Martial Perrot Berton
- Vendredi 21 juillet à 18 h – Challenge Alfred et Gilbert Trapet/Noël et Michel Debernardi
- Mercredi 3 août à 14 h – Challenge Libério Patroncini

Renseignements au 04 76 07 83 60



Les membres du bureau



Licenciés et sociétaires



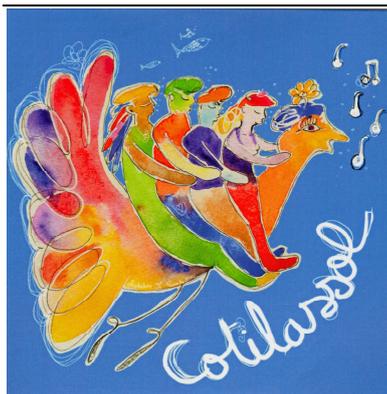
Tournoi des VI Nations

Pour sa première animation de l'année, l'association des 7 collines a organisé la projection du match France/Angleterre du tournoi des VI nations. C'est donc dans une ambiance joyeuse que quelques Morettins se sont retrouvés à la salle communale et ont fêté la victoire de l'équipe de France.



Samedi 16 Avril 2022, à 17h, L'Association des 7 Collines de Morette

vous propose un concert à la salle des fêtes.



Le groupe **Cotilassol** doit son nom à sa commune de Bretagne « Lanvallay » (tout près de Dinan) dont les habitants s'appellent les « Côtissois. La formation musicale est née en Avril 2020. Il s'agissait alors d'apporter un peu de gaieté dans le jardin de l'EHPAD de Lanvallay en ces temps de confinement.

Leurs chemins se sont croisés avec ceux de deux Morettins, et de la gaieté à Morette, nous en voulons bien un peu aussi !

Pascale à la voix, Gérard à la basse, Thierry à la guitare, Glenn au piano et accordéon, vous embarqueront dans des standards de la chanson française (de Nougaro, à Ray Ventura...) et américaine, dans un univers de swing et de bossa nova.

Venez donc vous détendre et passer un bien bon moment en compagnie de ce groupe !

L'entrée est gratuite, la rémunération des artistes se fera au chapeau. D'avance merci de votre participation.

Du côté des aînés

Les après-midis récréatives ont repris depuis un petit mois, n'hésitez pas à franchir le pas et à rejoindre le groupe des aînés afin de partager de bons moments.

Les communes de Cras et de Morette vont se réunir prochainement pour convenir d'une date pour la journée du repas des aînés.

Environnement



S'IL Y A DES VIES QUI VOUS SONT CHERES " POUR NOUS ELLES LE SONT TOUTES "



Contactez la caserne la plus proche
ou connectez-vous sur www.sdis38.fr

REJOIGNEZ LES SAPEURS POMPIERS DE TULLINS !
TELEPHONE : 04 76 27 98 85

ETAT CIVIL



Naissance :

Alban Colinet né le 18 mars 2022 à Voiron, fils d'Aurélié Torralba et de Romuald Colinet.



Décès :

Mme Edith, Antoinette, Marguerite MILLOT épouse CAILLAT décédée le 13 février 2022 à Voiron.

M. Max, Pierre DURET décédé le 24 mars 2022 à Morette, ancien adjoint au Maire à Morette.

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsable de publication : Franck Doriol
Ne pas jeter sur la voie publique